



21170

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton de Brazey-en-Plaine

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 02 avril 2026

L'an deux vingt-six, le 02 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rachid BOULAHYA, Maire

Nombre de membres au CM : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présent à la séance : 15
Nombre de procuration : 0
Nombre de conseillers qui ont délibérés : 15

Date de la convocation :

27/03/2026

Date d'affichage :

27/03/2026

Présents : Rachid BOULAHYA, Tansu ALTAY, Marilyn BOILEAU, Maxime BOUTANTIN, Suayib CAKIR, Dominique CARREAUD, Mélanie DESFETE, Félicie DEVILLARD, Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Stéphanie LEGENDRE, Jean MATHELIN, Noel PAIN, Dominique ROSE, Enguerran SELLIER

Procuration :

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur SELLIER Enguerran

Rapporteur du texte : Monsieur le Maire

CERTIFIE EXECUTOIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 021-212105779-20260402-2026014D-DE



Date de publication : le 03 avril 2026

Nomenclature délibération : 5.1 Election exécutif

Objet de la délibération : N° 2026-014 – Election des Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2121-2 et L.2122-7-2

Considérant que l'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 ;

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que, sur l'appel à candidatures lancé par Monsieur le Maire ;

Considérant que les deux assesseurs désignés sont Madame Dominique ROSE de la liste Avec vous !
Un nouvel élan pour Saint-Usage et Monsieur Dominique CARREAUD de la liste Avec vous !
Un nouvel élan pour Saint-Usage ;

La liste Pour l'Avenir Eusébien a soumis la candidature de la liste suivante, dont la tête de liste est Madame Valérie HOSTALIER composée de :

- 1 – Madame Valérie HOSTALIER
- 2 – Monsieur Jean MATHELIN
- 3 – Monsieur Aurélie LABELLE

La liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage a soumis la candidature de la liste suivante, dont la tête de liste est Monsieur Maxime BOUTANTIN composée de :

- 1 – Monsieur Maxime BOUTANTIN
- 2 – Madame Stéphanie LEGENDRE
- 3 – Monsieur Noël PAIN

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votant : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Résultat : adjoints de la liste Avec vous ! Pour l'Avenir Eusébien : 3 voix

Résultat : adjoints de la liste Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage : 12 voix

Le Conseil Municipal, après avoir voté à bulletin secret

Article 1 : Elit la liste issue de l'équipe Avec vous ! Un nouvel élan pour Saint-Usage composée comme suit :

- 1 – Monsieur Maxime BOUTANTIN ; 1er adjoint
- 2 - Madame Stéphanie LEGENDRE ; 2ème adjointe
- 3 - Monsieur Noël PAIN ; 3ème adjoint

Article 2 : Monsieur le Maire décide d'attribuer les délégations suivantes aux adjoints :

Monsieur Maxime BOUTANTIN : 1er adjoint en charge de l'Agriculture et forêt, Aménagement urbain, Environnement et gestion du patrimoine foncier et immobilier communal, Espace Vert, Travaux et Voirie

Madame Stéphanie LEGENDRE : 2ème adjointe en charge de l'Administration Général, Affaire Scolaire et Sociale, Finance, ressources humaines et Urbanisme

Monsieur Noël PAIN : 3ème adjoint en charge des Association, Fête et cérémonie, Manifestation et organisation de la Fête Patronale

Article 3 : Monsieur le Maire proclame le tableau du Conseil municipal suivant :

- 1 - BOULAHYA Rachid - Maire
- 2 - BOUTANTIN Maxime – 1^{er} adjoint
- 3 - LEGENDRE Stéphanie - 2ème adjoint
- 4 - PAIN Noël – 3ème adjoint

5 - MATHELIN Jean

6 - HOSTALIER Valérie

7 - CARREAUD Dominique

8 - ROSE Dominique

9 - CAKIR Suayib

10 - LABELLE Aurélie

11 - BOILEAU Marylin

12 - DESFETE Mélanie

13 - DEVILLARD Félicie

14 - ALTAY Tansu

15 - SELLIER Enguerran

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Rachid BOULAHYA